

RÈGLEMENT NUMÉRO 38-37

RÈGLEMENT NUMÉRO 38-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉ DANS UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE NUMÉRO 201

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, dans la zone numéro 201, une habitation multifamiliale ne peut comporter plus de vingt logements;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande à cet effet, le conseil municipal est favorable à porter à vingt-quatre le nombre de logements permis ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 5 décembre 2023, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la disposition contenue dans le présent règlement n'est pas assujettie à l'approbation des personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, conformément à la loi, par monsieur le conseiller, Yves Monast;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 38-37 décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage, est modifiée en remplaçant, dans la colonne correspondante à la zone numéro 201, la note associée la classe d'usage résidentiel C-2 – Habitation multifamiliale de 9 logements et plus par la suivante :

Note : limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de vingt-quatre logements.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Alain Robert, maire



Johanne Beaugard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Procédure	Date
Avis de motion	07/11/2023
Adoption du premier projet de règlement	07/11/2023
Avis de consultation publique	14/11/2023
Consultation Publique	05/12/2023
Adoption du règlement	05/12/2023
Avis public d'adoption et entrée en vigueur	22/02/2024

Certificat de conformité de la MRC	22/02/2024
------------------------------------	------------